



6.2 PLAN DE ZONAGE

Centre-village & Fourcherolles

Échelle 1 : 2 000^{ème}

PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2023



Légende

CONTEXTE

- Limite communale
- Limite de parcelle
- Bâti

ZONAGE

- UV1 : Centre ancien et Fourcherolles
- UV2 : Habitat organisé
- UV3 : Habitat diffus
- UH1 : Coeur de hameau
- UH1* : Hameau du Mousseau
- UH2 : Extension de hameau
- UE : Équipements
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole paysagère
- N : Zone naturelle
- ND : Domaine de Dampierre

PROTECTION DES ESPACES NATURELS

- Espace boisé classé
- Espace paysager protégé
- Zone humide avérée
- Bande de 50 mètres de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Bande de 50 mètres de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares en site urbain constitué
- Bande de 15m d'épaisseur mesurée par rapport à toute lisière
- Arbre remarquable
- Mare ou plan d'eau

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS & AUTRES SECTEURS DE PROJET

- Emplacement réservé
- Secteur d'OAP

MIXITÉ FONCTIONNELLE

- Linéaire commercial
- Batiment pouvant changer de destination

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI

- Patrimoine bâti remarquable
- Cour rurale
- Petit patrimoine ponctuel
- Sentier ou venelle

RISQUES NATURELS

- Zone vulnérable au risque d'inondation au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme

